
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 8 avril 2020, à 8 h 30
salle Peter-McGill, hôtel de ville
et par téléconférence**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Serge Lamontagne, Directeur général
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Diane Bouchard, Directrice générale adjointe - Services institutionnels
Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée
Mme Suzie Miron, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé
M. Craig Sauvé, Conseiller associé
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE20 0453

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 avril 2020, en y retirant les articles 12.001, 20.013, 20.028 et 40.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE20 0454

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE20 0455

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 23 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE20 0456

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, par laquelle Dalex-Québec inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services de remise à neuf de séchoirs à boyau incendie pour les casernes, incluant les services d'entretien et de réparation, pour une somme maximale de 779 858,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17870;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal - Direction stratégique et de la prévention incendie, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1203838001

CE20 0457

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation pour une période de douze mois, et autoriser une dépense additionnelle de 77 764,49 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de balises coniques, dans le cadre du contrat accordé à Plastipro Canada Ltée (CM16 0767), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 282 568,92 \$ à 360 333,41 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 11 664,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1204983002

CE20 0458

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Lafarge Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir et livrer à la Ville, sur demande, des pierres concassées nettes et prémélangées pour une somme maximale de 7 881 205,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18025;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 182 180,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1204983003

CE20 0459

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 220 854,32 \$, taxes incluses, pour des services de numérisation 3D des camions dans le cadre des activités de déneigement, dans le cadre du contrat accordé à 3D Mec inc. (CE19 1558), majorant ainsi le montant total du contrat de 262 141,62 \$ à 527 166,80 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense au montant de 33 128,15 \$, à titre de budget de variation de quantités;

- 3- d'autoriser une dépense au montant de 11 042,72 \$, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1204922002

CE20 0460

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation d'une année pour la saison hivernale 2020-2021, et d'autoriser des dépenses additionnelles de 896 506,37 \$ et de 654 117,98 \$, taxes incluses, dans le cadre des contrats accordés (CM16 0770) respectivement à Pavages d'Amour inc. (LAC-102-1620) et à Marina matériaux et équipements (LAC-104-1620);
- 2- d'autoriser une dépense au montant de 232 593,65 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense au montant de 77 531,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1207711001

CE20 0461

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement d'une année pour la saison hivernale 2020-2021, et d'autoriser une dépense additionnelle de 332 117,40 \$, taxes incluses, pour le contrat VSP-205-1820 et de 283 116,67 \$, taxes incluses, pour le contrat VSP-206-1820, pour des services de transport de la neige, dans le cadre des contrats accordés à Transporteurs en vrac St-Hyacinthe (CM18 1119), majorant ainsi respectivement le montant total des contrats de 654 520,71 \$ à 1 053 133,59 \$, taxes incluses et de 557 851,69 \$ à 897 591,69 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 92 294,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 30 764,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1204922003

CE20 0462

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 399 282,19 \$, taxes incluses, pour le lot S-O-201-19201 pour des services de transport de la neige, dans le cadre du contrat accordé à Transport H. Cordeau inc. (CE19 1750);
- 2- d'autoriser une dépense de 209 892,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'autoriser une dépense de 69 964,10 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1207711002

CE20 0463

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour le raccordement électrique de 100 bornes de recharge sur rue pour véhicules électriques dans le cadre des travaux d'installation de ces bornes, soit pour une somme maximale de 501 003,60 \$, taxes incluses ;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'acceptation des travaux à cet effet ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1207231022

CE20 0464

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre avec la firme EnviroServices inc. pour une période de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour des services spécialisés en prélèvement d'échantillons des sols, d'analyses chimiques et de rapports d'analyses, au montant de 907 670,77 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 20-18036;

- 2- d'autoriser une dépense de 136 150,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1204982002

CE20 0465

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 312 732 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de briquettes de chlore destiné aux chlorinateurs de marque Pulsar, pour la période du 23 juin 2020 au 22 juin 2021, dans le cadre du contrat accordé à Aquatechno spécialistes aquatiques inc. (CM16 0729), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 140 950,59 \$ à 1 453 682,59 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 46 909,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1204338001

CE20 0466

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Megatel inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'une fraiseuse à commande numérique (CNC), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 206 968,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17696;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 696,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1198378002

CE20 0467

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Aérofil inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le remplacement des médias de traitement pour l'unité de traitement des odeurs de la 75^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 180 288,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18007;
- 2- d'ajuster la base budgétaire de la Direction de l'épuration des eaux usées pour l'année 2021 et les suivantes au montant de 168 000 \$ net de ristournes de taxes. Ce montant tient compte d'une majoration de 2% pour l'année 2021;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1203438012

CE20 0468

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Complexe Enviro Connexions Itée., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services d'un lieu d'enfouissement technique pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 709 839,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18066;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1203438015

CE20 0469

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Atera Enviro inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition d'analyseurs et de capteurs pour la mesure de la concentration du plomb dans l'eau pour l'année 2020, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 366 517,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public AO 20-18115;

- 2- d'autoriser une dépense de 47 806,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1208696003

CE20 0470

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 288 475,02 \$, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de poteaux d'incendie, pour la période du 28 mai 2020 au 27 mai 2021, dans le cadre du contrat accordé à la firme Albert Viau Division de Emco Corporation (CG15 0334), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 849 039,45 \$ à 2 137 514,47 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 288 475,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1204132003

CE20 0471

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le renouvellement du contrat de maintenance et de support du système M-IRIS (Montréal - inscription et recherche de l'information de sécurité) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), prévu au contrat conclu le 29 novembre 2007 (CG07 0437) avec Niche Technology inc., pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025, pour une somme maximale de 3 922 992,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1206634001

CE20 0472

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à JSI Telecom (fournisseur unique), pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023, pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), soit pour une somme maximale de 504 663,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1205035001

CE20 0473

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément au décret 839-2013 du Gouvernement du Québec, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de 84 bornes de recharge pour véhicules électriques, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 644 664,83 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1202968004

CE20 0474

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc., fournisseur unique, pour une période d'un an, soit du 3 juin 2020 au 2 juin 2021, pour la fourniture de licences logiciels incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 809 811,99 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le Directeur de la direction Solutions d'affaires institutionnelles du Service des technologies de l'information à signer ladite entente et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1208057002

CE20 0475

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, et autoriser une dépense additionnelle de 113 860,32 \$, taxes incluses, pour l'entretien des terrains sportifs du Complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre du contrat accordé à 9032-2454 Québec inc., portant également le nom de Techniparc, (CE18 0326), majorant ainsi le montant total du contrat de 227 720,63 \$ à 341 580,95 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1191543006

CE20 0476

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 174 762 \$, taxes incluses, pour des travaux de sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Cimota inc. (CG19 0366) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 797 476,94 \$ à 1 972 238,94 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1203438013

CE20 0477

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à FORACTION inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 877 443,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 458012;
- 2- d'autoriser une dépense de 887 744,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 225 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1207231021

CE20 0478

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de chambres de vannes et de mesure dans le secteur de Pierrefonds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 056 902,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10342;
- 2- d'autoriser une dépense de 205 690,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 205 690,28 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1203775002

CE20 0479

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de reconstruction des structures du passage inférieur Christophe-Colomb / Des Carrières (projet 16-12), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 066 680,56 \$, taxes et déboursés inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17879;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1197000002

CE20 0480

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Macogep inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'estimateurs en construction pour le projet de désinfection des eaux usées de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 425 292,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18030;

- 2- d'autoriser une dépense de 42 529,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1203438010

CE20 0481

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation du Québec concernant l'application du programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer le projet de protocole d'entente, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1200498001

CE20 0482

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Hampstead crée en faveur de la Ville de Montréal, sans aucune contrepartie, une servitude réelle et perpétuelle d'égout, concurremment avec la renonciation, par la Ville de Hampstead, à la servitude publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 252 600, dont la Ville de Hampstead est bénéficiaire, grevant des parties des lots 5 930 797 et 5 930 798 du cadastre du Québec, dans la Ville de Hampstead, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1206462001

CE20 0483

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 136 000 \$ à la Société des Musées de Montréal pour l'année 2020, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2018-2021 entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications;

- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1207233001

CE20 0484

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 306 600 \$, sur trois ans, au Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), pour 2020, soit un versement de 140 000 \$ pour 2020, un de 83 300 \$ en 2021 et un dernier de 83 300 \$ en 2022 afin de réaliser le projet « Laboratoire de sécurité urbaine de Montréal », dans le cadre des budgets du Service de la diversité et de l'inclusion sociale et du Service de police de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1208741001

CE20 0485

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel AlterGo s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la coordination du Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM), la formation des intervenants participant à ce programme et la préparation des chèques aux organisations admissibles audit programme, pour une somme forfaitaire de 80 700 \$, taxes incluses, pour l'année 2020, conformément à son offre de services en date du 29 janvier 2020 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'accorder un soutien financier de 546 300 \$ à AlterGo, pour l'année 2020, pour le redistribuer en divers montants aux organisations locales, demandeurs de services d'accompagnateurs pour les activités de loisir des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'île de Montréal (PALÎM);

- 4 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1207986001

CE20 0486

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 955 000 \$ à Jalon MTL (JALON) pour démarrer le projet de mise en place d'une plateforme numérique de mobilité qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2 - d'approuver un projet de convention de contribution entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1207598004

CE20 0487

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser les fonctionnaires suivants à utiliser la liste électorale pour communiquer aux citoyens les directives prises par le gouvernement pour limiter la propagation de la COVID-19 ainsi que la mise en place des services d'aide destinés à soutenir les citoyens vulnérables :
 - le secrétaire d'arrondissement de chaque arrondissement;
 - toute autre personne identifiée par le greffier de la Ville;
- 2 - de mandater le Service du greffe afin de s'assurer que ces personnes s'engagent par écrit à :
 - prendre des mesures appropriées pour préserver le caractère confidentiel des renseignements figurant sur la liste électorale, par exemple :
 - en évitant toute diffusion par courriel ou sur Internet, et toute copie de la liste par quelque mode que ce soit;
 - en requérant que toute liste imprimée soit maintenue dans un classeur barré;
 - utiliser ces renseignements uniquement pour communiquer aux citoyens :
 - les directives prises par le gouvernement pour limiter la propagation de la COVID-19, dans le cas où ces directives semblent incomprises;
 - la mise en place de services d'aide destinés à soutenir les citoyens vulnérables;

- communiquer ou permettre que soient communiqués ces renseignements aux seules personnes qui ont dûment été autorisées par le comité exécutif;
- inscrire dans un registre, conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (art. 67.3) :
 - la communication des renseignements personnels se fait au bénéfice de la personne concernée;
 - les personnes qui auront accès aux renseignements aux fins de l'utilisation prévue;
- remettre la liste électorale au responsable de l'accès à l'information de la Ville de Montréal au terme de la période de déclaration de l'état d'urgence sanitaire.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1203430002

CE20 0488

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

que la Ville de Montréal :

- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux de l'année 2020 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux de l'année 2020 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1207814001

CE20 0489

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser un virement budgétaire de 80 000 \$ en provenance du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports vers l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour le soutien financier de la Société d'animation de la Promenade Bellerive, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser un ajustement récurrent de 80 000 \$ à la base budgétaire du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à compter de 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1203703001

CE20 0490

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité civile, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de **5 jours**, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19;
- 2 - de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;
 - 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
 - 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
 - 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
 - 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;
 - 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1202021003

CE20 0491

Vu la résolution CA20 27 0054 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 9 mars 2020;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation d'une résidence à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 1 879 188 et 1 881 998, du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1190603018

CE20 0492

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 278 952 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que des travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1200649001

CE20 0493

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour la mise aux normes des feux de circulation et la gestion de la circulation », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1202968005

CE20 0494

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 24 300 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention William situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest et son raccordement au système des intercepteurs » (RCG 15-057), de sorte à augmenter l'emprunt de 5 000 000 \$ pour un total de 29 300 000 \$, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1203438006

CE20 0495

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé Règlement modifiant le « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Lavigne situé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et son raccordement au système des intercepteurs » (RGC15-058), de sorte à augmenter l'emprunt de 17 000 000 \$ pour un total de 68 000 000 \$, et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1203438005

CE20 0496

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du Règlement PC-2775-41 modifiant le Règlement de zonage numéro PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire relativement à la largeur des accès véhiculaires et à la superficie des espaces végétalisés dans certaines zones résidentielles, adopté le 3 octobre 2017 par le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire;
- 2 - d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Pointe-Claire.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1198155008

CE20 0497

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 119 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (19-057) l'ordonnance numéro 6 jointe au présent dossier décisionnel en vue de reporter au 2 juillet 2020 l'augmentation de 0,25 \$ des tarifs horaires des parcomètres situés sur le réseau artériel.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1207999003

Levée de la séance à 9 h 30

70.001

Les résolutions CE20 0453 à CE20 0497 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville